

3^e semi-marathon nautique
20km en milieu naturel

LES PAGAIES VERTES

avec La CACL et Terre de Jeux

SAMEDI 10 NOV. 2012



BOURG DE
MONT SINÉRY

UN VILLAGE ARTISANAL +
DES ANIMATIONS +



DOSSIER
D'ÉQUIPE

TERRE
JEUX



LES PAGAIES VERTES



LES PORTEURS DU PROJET

La Communauté d'Agglomération DU CENTRE LITTORAL



La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) représenté par Rodolphe Alexandre, est la collectivité territoriale intercommunale regroupant les

communes de Cayenne, Roura, Montsinéry-Tonnégrande, Matoury, Macouria, Rémire-Montjoly. À ce titre elle exerce des compétences de proximité qui lui ont été transférées par les communes : la production et la gestion de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, l'aménagement de l'espace communautaire (transport, habitat, développement économique), la collecte et le traitement des déchets des particuliers.

Le service public de proximité est au cœur des projets et des actions de la CACL, la mise en œuvre de ces compétences a comme objectif principal le développement solidaire cohérent et maîtrisé du territoire.

Grâce au soutien de la CACL pour les événements sportifs et culturels tel que les Pagaies Vertes, la collectivité met en avant la commune hôte ainsi que les acteurs et compétences contribuant à leur succès et renforce de façon symbolique la solidarité et le rapprochement des habitants à leur environnement.

Plus d'infos : www.cacl-guyane.fr

TERRE DE JEUX



L'association représentée par Cécile Reynouard et Patrick Deixonne, assure la création et l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Que ce soit en agglomération, en forêt tropicale humide, sur les pistes de latérite, sur les fleuves ou sur l'océan, Terre de Jeux, dans le respect de la législation, se donne les moyens d'offrir à la population un éventail de manifestations sportives et culturelles diversifiées. Les engagements de l'association :

..... Être fidèle aux objectifs de l'association.

..... Convivialité, dignité, respect des autres et de l'environnement sont autant de valeurs auxquelles chaque membre adhère et met en avant.

..... Une implication reconduite chaque année dans la vie sociale, sportive et culturelle de la Guyane est en perpétuelle évolution.

Plus infos : www.terredejeux.fr

SAMEDI 10 NOV. 2012



**BOURG DE
MONTSINÉRY**

- + UN VILLAGE ARTISANAL
- + DES ANIMATIONS

LE RÈGLEMENT DE LA COURSE

GÉNÉRALITÉS

Ce présent règlement fixe les modalités de déroulement de cette épreuve. Tous les concurrents s'engagent à s'y soumettre et d'accepter de figurer sur tous supports d'images réalisés sur l'épreuve et de laisser libre le droit à l'image à l'association TERRE DE JEUX.

1 - LES DATES

Le samedi 10 novembre 2012 à 7h30 au bourg de Montsinéry : rendez-vous au départ pour le règlement de l'inscription des équipes et la vérification du matériel.

2 - LES ÉQUIPES

Elles se composent de 1, 2, 4, 12 membres d'équipage selon le type d'embarcation choisi.

Conditions d'inscription des équipes

..... Est admise comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 18 ans minimum au jour de la première épreuve.

Toutefois, les concurrents âgés de 16 ans révolus à la date de l'épreuve peuvent participer à la course à l'unique condition de fournir, lors de l'inscription, une autorisation parentale ou de tutelle. Sont aussi autorisées à participer à la course les personnes âgées de 14 à 15 ans sous réserve qu'elles soient titulaires d'une licence à jour délivrée par la Fédération Française de Canoë-kayak.

..... Être en bonne santé physique.

Documents à fournir lors de l'inscription pour l'équipe complète

..... Le fiche d'inscription complète + règlement (annexe 1)

..... Un exemplaire de la charte du respect de l'environnement signée par tous les équipiers (annexe 2)

Documents à fournir lors de l'inscription pour chaque équipier

..... Un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent à l'épreuve

..... Un engagement sur l'honneur de savoir nager. (annexe 3)

..... Un justificatif d'une assurance en responsabilité civile pour chaque concurrent. Pour les concurrents ne disposant pas de responsabilité civile (RC), contacter l'association TERRE DE JEUX.

3 - LE MATÉRIEL À PRÉVOIR

Chaque membre d'équipage doit être muni de :

Chaussures tenant bien au pied, tee-shirt, casquette, de paires de gants de protection, un téléphone portable par équipe (ne pas oublier de vérifier l'état de charge et les unités), une boussole est recommandée pour le navigateur, une réserve d'eau potable.

4 - LA COURSE

Chaque équipage se verra remettre une étiquette avec son numéro de participant qu'il devra coller sur la partie avant de l'embarcation,

LES PAGAIES VERTES

UN ÉVÉNEMENT
ZÉRO DÉCHET

de chaque côté. Au préalable, un briefing sera effectué à chaque départ et le navigateur se verra remettre le plan du circuit avec ses difficultés.

4.1- La sécurité

Elle sera de règle tout au long du marathon. Une antenne médicale sera à chaque arrivée d'épreuves. Le respect des autres équipages ainsi que des autres usagers du fleuve est une règle absolue. En cas de conduite irrespectueuse ou dangereuse, le jury se donne le droit de disqualifier l'équipe. Il est impératif que le navigateur respecte l'itinéraire du plan. En cas de doute rejoindre votre dernier point afin d'attendre le bateau balai ou la confirmation d'un autre équipage. Tous les membres d'équipage doivent être munis de leurs gilets de sauvetage pendant toute la durée de navigation du marathon.

4.2 - L'environnement

Chaque équipage devra respecter l'environnement du site et des cours d'eau en signant la charte sur l'éco-citoyenneté dans la pratique du sport et s'engage à respecter cette charte.

Renvoyez la charte signée avec la fiche d'inscription (par courrier ou le jour de la course).

5- RÉGLEMENTATION PENDANT LE SEMI-MARATHON

Toutes les embarcations doivent être équipées conformément au présent règlement.

- Gilet de sauvetage – 1 par personne
- 1 corde de remorquage - 10 mètres environ
- Pagaies
- 1 écope
- 1 réserve d'eau potable
- 1 lampe électrique étanche
- 1 téléphone portable

**ATTENTION CE MATÉRIEL
EST OBLIGATOIRE POUR
PRENDRE LE DÉPART !**

- Le départ se fera en ligne.
- Ne pourront prendre le départ toutes les embarcations non conformes au règlement ou jugées dangereuses par le jury.
- Plusieurs catégories : Pirogue 12 ou 4 places, canoës simple ou doubles, avirons.
- Les difficultés seront notées sur votre road nav.
- À l'arrivée des épreuves, le capitaine doit se présenter au jury en donnant son numéro.

6- INSCRIPTION SUR PLACE

Le coût de l'inscription est de 10 € par personne

Il comprend :

- Les frais d'inscription
- La carte de navigation
- Pot de clôture du Raid

Il ne comprend pas :

- Le matériel de sécurité réglementaire.
- Les repas

SAMEDI 10 NOV. 2012



**BOURG DE
MONTSINÉRY**

- ✦ UN VILLAGE ARTISANAL
- ✦ DES ANIMATIONS

..... Des commissaires de course seront présents tout au long du parcours afin de relever toutes infractions.
..... Les dépassements sont autorisés sur la totalité du circuit s'ils ne mettent pas en danger l'équipage adverse.

CONTACT

CONTACT PARTICIPANT

Terre de jeux : Patrick Deixonne - 06 94 23 45 31 - tdj@orange.fr / www.terredejeux.fr

CONTACT CACL

Vous êtes une association, un particulier, vous mettez en place un événement sportif éco-conçu, contactez-nous. La CACL, vous accompagne.

CACL - Chemin de la Chaumière

Quartier Balata

97351 Matoury

05 94 28 28 28

LES PAGAIES VERTES

SAMEDI 10 NOV. 2012 - MONTSINÉRY

UN ÉVÈNEMENT
**ZÉRO
DÉCHET**

annexe 1

FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'équipe

Catégorie : Solo / Double / pirogue 4 / pirogue 12 (rayez les mentions inutiles)

Fonction	Nom / Prénom	Téléphone
Capitaine		
Équipier 1		
Équipier 2		
Équipier 3		
Équipier 4		
Équipier 5		
Équipier 6		
Équipier 7		
Équipier 8		
Équipier 9		
Équipier 10		
Équipier 11		
Équipier 12		
Remplaçant		

à retourner à

Terre de jeux - 6 av. Pasteur - 97300 Cayenne
Patrick Deixonne : Tél. : 06.94.23.45.31
www.terredejeux.fr / tdj@wanadoo.fr

mémo

Le coût de l'inscription est de 10 € par personne

Il comprend :

- Les frais d'inscription.
- La carte de navigation.
- Pot de clôture du Raid.

Il ne comprend pas :

- Le matériel de sécurité réglementaire.
- Les repas

annexe 2

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU RESPECT À L'ENVIRONNEMENT

« [...] Je sais que chacun de mes faits et gestes a une incidence sur son devenir, sur ce que mes enfants y trouveront, sur les animaux qu'ils pourront y rencontrer, sur la qualité de ses eaux. Pour qu'elle ne devienne pas un espace sacrifié, un lieu pollué ou réglementé à outrance, je prends dès maintenant mes responsabilités. Je m'informe sur les conséquences de mes actes et je m'engage en connaissance de cause. » Issu de la charte de l'éco-marine – Association Echo Mer.

ENGAGEZ VOUS EN SIGNANT « LA CHARTRE SPORT & RESPECT DE LA NATURE »

Article 1

Je ne jeterai aucun déchet non biodégradable par-dessus bord. Pour ce, je prends avant de partir toutes les dispositions nécessaires pour n'embarquer que le minimum d'emballages. Je privilégie le verre, recyclable à l'infini et recyclé en Guyane en sous couche routière, je préfère les emballages réutilisables, je bannis le jetable et le plastique, j'opte pour les sacs réutilisables. Je ne jette pas mes mégots de cigarette dans l'eau. Je prévois des solutions de rangement pour conserver mes déchets et pour les évacuer à terre dans les infrastructures dédiées.

Article 2

Pour l'entretien de mon équipement je n'utilise que des produits ménagers, des détergents naturels et biodégradables.

Article 3

Dans le plan d'eau sur lequel j'évolue, j'observe et je signale tout ce qui peut contribuer à identifier rapidement une source de pollution (nappe de déchets, hydrocarbures, oiseaux morts, conteneurs flottant, bateau en dégazage...) et favorise ainsi une intervention pour en limiter l'impact. Moi-même je fais le plein de mes réservoirs en utilisant un matériel adapté pour éviter tout débordement.

Article 4

Je limite ma pêche ou ma chasse à ma consommation personnelle et je ne dégrade pas le spot de pêche ou de chasse pour permettre à la vie de la faune et de la flore de poursuivre normalement son cours après mon départ.

Article 5

J'ai pris connaissance des lois et des réglementations relatives à la pollution en milieu aquatique et à la protection des animaux. Je m'engage à les respecter.

Article 6

En adhérant à cette charte, je deviens un ambassadeur du « milieu aquatique » auprès des autres usagers mais également auprès des autorités locales et des gouvernements.

Nom, Prénom et Signature de chacun des équipiers



annexe 3

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE SAVOIR NAGER 25m

(imprimer autant de fois que nécessaire de façon à ce que chaque équipier puisse attester de son savoir nager.)

Je, soussigné (e), _____

demeurant à _____

né(e) le _____ à _____

atteste sur l'honneur savoir nager 25m avec immersion temporaire de la tête.

Fait à _____, le _____

Signature

// -----

Je, soussigné (e), _____

demeurant à _____

né(e) le _____ à _____

atteste sur l'honneur savoir nager 25m avec immersion temporaire de la tête.

Fait à _____, le _____

Signature

annexe 4

POUR ALLER PLUS LOIN ...

QUELQUES CONSEILS POUR UN NAUTISME ÉCOLOGIQUE ¹

- 1. Nettoyez votre équipement de façon saine.** Il existe toute une gamme de produits disponibles écologiques ayant un impact minime sur l'environnement et plus sûrs d'un point de vue sanitaire pour vous au moment de son utilisation.
- 2. Dotez-vous du bon équipement,** assurez vous que votre moteur atteigne le nombre de tours – minute à plein régime pour lequel il est conçu. Vous pouvez le faire en choisissant une hélice avec le pas approprié. Les hélices à pas réglable et les hélices modulaires aident votre bateau à fonctionner de façon efficace et, en bout de compte, aident à réduire la consommation de carburant. Assurez vous que votre bateau, son moteur et les lames de l'hélice sont en bonne condition. **Ainsi vous éviterez de gaspiller du carburant** et réduirez les chances que de l'huile, de l'essence ou autre matière se mêle à l'eau.
- 3. Jetez à la déchetterie** peintures, batteries, produits de nettoyage, huile et autres déchets dangereux.
Déchetterie – Rond Point Adélaïde Tablon – Rémire-Montjoly
- 4. Utilisez ou installez un dispositif prévenant les écoulements hors bord par l'évent du réservoir.** Ceux-ci vous donnent un avertissement et servent à prévenir les déversements lorsque le réservoir atteint sa pleine capacité. Remplissez toujours le réservoir lentement et arrêtez vous à 90% de la capacité du réservoir. Le carburant prend naturellement du volume lorsque grimpe la température. Ainsi, en laissant un peu d'espace dans votre réservoir, vous préviendrez les déversements lorsque le temps est chaud.
- 5. Recyclez votre ligne de pêche monofilament.** Protégez la faune et la flore en jetant convenablement la ligne de pêche monofilament que vous utilisez. Vous pouvez le faire dans de nombreux magasins d'accessoires de pêches.

1 Sources : Découvrez le nautisme <http://fr.discoverboating.ca/resources/greenboating.aspx>

annexe 4

DURÉE DE VIE DES DÉCHETS DANS L'eau¹

Déchets	Durée de vie dans l'eau	Impacts	Bons gestes
Papier toilette	2 à 4 semaines	Dégradation visuelle	On évite de jeter
Épluchures fruits et légumes	1 à 5 mois	Nocif pour certains animaux	
Journal	6 semaines	Encre polluante	On garde à bord
Carton	1 à 5 mois	S'accumule dans les zones de frai, bloque la photosynthèse et donc la vie	
Mégots de cigarette	1 à 2 ans	Pollution au chlore, nocif pour les animaux qui les absorbent notamment les tortues	
Bois peint	13 ans	Les métaux lourds contenus dans les peintures s'accumulent dans les sédiments et la chaîne alimentaire. Eutrophisation.	
Boîte de conserve	50 ans	S'accumule dans les sédiments	
Polystyrène	50 ans	Étouffe la faune et la flore, stoppe la photosynthèse	On garde absolument
Pile	200 ans	1m ² de terre polluée pendant 50 ans. Bio-accumulation des métaux (mercure, cadmium, plomb) dans les organismes	
Canette en aluminium	200 ans	s'accumulent dans les sédiments et la chaîne alimentaire.	
Sac plastique	200 à 500 ans	Confondus avec des méduses, ils sont absorbés par les mammifères et sont responsables de leur mort. Ils détruisent toute vie où ils se posent	
Fil de pêche en nylon	600 ans	Idem que le sac plastique	
Bouteille en verre	Plus de 4000 ans	Nul mais le verre est recyclable et son réemploi évite d'utiliser de nouvelles matières premières.	

¹ Source : Charte de l'éco-marin - Association Echo - Mer



UN ÉVÈNEMENT
ZÉRO
DÉCHET

